AVIS DE RECOURS

Permis Unique

Le Bourgmestre porte à la connaissance du public **que des recours ont été introduits les 15.05.2025, 19.05.2025, 21.05.2025 et 22.05.2025** par :

- Monsieur MICHEL Raymond
- Madame DUBOIS Elisabeth
- Monsieur PICHOT Georges
- Monsieur SCHMITZ Thierry
- Monsieur CONSTANT André
- Madame DEWEZ Béatrice

contre la décision d'octroi du Fonctionnaire délégué et fonctionnaire technique du **17.04.2025** relatif à une demande de Permis Unique introduite par l'Intercommunale **CENTRE D'ACCUEIL LES HEURES CLAIRES Intercommunale, Avenue Reine Astrid 131 à 4900 SPA** pour :

Construction d'une maison de repos et de soins de 105 lits, d'une résidence-service de 45 logements et d'une crèche de 14 lits à 4987 Stoumont, La Gleize, 39

Les intéressés peuvent consulter le texte intégral de ce recours à l'administration communale, au bureau d'accueil les lundi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00, les mardi et jeudi de 9h à 12h ou sur rendez-vous à prendre au moins 24h à l'avance au 080/29.26.56.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

Ce recours n'a pas d'effet suspensif de la décision (sauf s'il est exercé par le fonctionnaire technique)

A Stoumont, le 09.06.2025

Le directeur général, Le Bourgmestre,

H. Snackers D. Gilkinet